



FICHE ADHESION 2019 - 2020

CAPBRETON TYROSSE **INSCRIPTION** **RE- INSCRIPTION**

MERCI D'ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

PRATIQUEUR	NOM Prénom Né(e) le à Adresse CP Ville : Frère ou sœur inscrit(s) à l'école de cirque →	Sexe : M <input type="checkbox"/> - F <input type="checkbox"/> Nombre d'années cirque Etablissement scolaire fréquenté : Classe : Nom Prénom :
	RESPONSABLE	NOM..... Prénom..... Adresse..... CP : Ville : Nom du débiteur si différent
<u>IMPERATIF :</u> PERSONNE A CONTACTER durant les cours si les parents ne sont pas joignables : Nom.....Prénom..... Tél.....Mobile.....		

➤ Mon enfant se rend seul en cours : Oui Non

AUTORISATION DE TRANSPORT A L'HÔPITAL :

A JOUR DE SES VACCINATIONS :

J'autorise l'école à faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche en cas d'indisponibilité

INFORMATIONS MEDICALES IMPORTANTES : OUI

NON

Si oui lesquelles (allergies, antécédents médicaux graves, recommandations utiles...) _____

Le responsable de l'enfant inscrit(e) aux activités proposées par l'école de cirque Alex Galapriani, certifie ne pas avoir connaissance d'un état de santé susceptible de lui interdire ou de limiter sa pratique d'activités physiques. J'atteste que mon enfant, ci-dessus mentionné, n'a pas subi récemment d'opération médicale/chirurgicale, ni n'avoir eu de blessures traumatiques récentes, et ne fait pas l'objet de contre-indications à la pratique d'activités physiques. J'atteste avoir pris connaissance des risques liés à ces activités et assume l'entière responsabilité des dommages liés à cette pratique qui seraient dus à son état de santé actuel. Je m'engage à signaler au responsable de l'école toute modification de l'état de santé de mon enfant, susceptible d'influer sur cette situation.

Pour servir et valoir ce que de droit,

UTILISATION DE PHOTOS ET VIDEOS : J'autorise l'école Alex Galapriani à utiliser photos ou vidéos sur lesquelles figure mon (mes) enfant(s) dans le cadre d'actions internes ou de médiation des activités (presse-médias) **OUI** **NON**

Je soussigné, responsable de l'enfant désigné dans la présente, certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance du Règlement intérieur dont on m'a remis un exemplaire

A..... Le.....

Signature

UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES QUI SOUHAITENT REGLER PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

- Compléter l'intégralité du document avec signature impérative.
- Ce document doit, après avoir été signé, être accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB/IBAN), d'identité postal ou de caisse d'épargne.

AVERTISSEMENT : Tout rejet de prélèvement est assimilable à un chèque sans provision et génère des frais bancaires qui vous seront répercutés (9,50€ minimum).

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N°80-10 du 1/4/80 de la Commission Informatique des Libertés.

TRIMESTRIEL

(Octobre, Janvier, Avril)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° national d'émetteur : 578 541

J'autorise l'établissement préleveur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerais le différend directement avec le créancier.

Nom, prénom et adresse du débiteur :

Nom et adresse du créancier :

Ecole de cirque Galapriani
Parc des sports- BP 55
40130 Capbreton

Compte à débiter :

IBAN :

BIC :

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter :

Date : / /

Signature :

INSCRIPTIONS 2019-2020

L'école de cirque Alex Galapriani propose des cours d'initiation et de perfectionnement aux arts du cirque à partir de l'âge de 3 ans.

Pièces à fournir pour constituer le dossier d'inscription:

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Le règlement de l'année ou l'autorisation de prélèvement dûment complétée et signée

Pour tous les Elèves :

1/ L'adhésion annuelle à l'association (Du 01/09/2019 au 31/08/2020) est fixée à 15 € par famille (à payer dès l'inscription)

L'école de cirque est en gestion associative (loi 1901).

Chaque famille doit être à jour de sa cotisation statutaire (à renouveler tous les ans) pour accéder aux activités proposées.

2/ La participation financière liée à l'activité.

(Les tarifs inchangés depuis 8 ans, subissent une augmentation « mesurée », les dispositifs de mutualisation (forfait annuel) et de gestion rigoureuse étant garants d'une stabilité tarifaire dans le temps.)

Elle peut être réglée :

- A l'année en une seule fois
- Au trimestre (Encaissement ou prélèvement le 5 des mois d'octobre, janvier et avril)
- Mode de paiement : Prélèvement automatique, Chèque, Espèces, Coupons sport et Coupons ANCV.

L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'après réception du dossier complet et du règlement correspondant

3/ La licence fédérale FFEC

Obligatoire pour chaque enfant est de **22 € pour 2019/2020**. Elle est individuelle et est acquittée en début d'année scolaire.

Tarif 2019 – 2020 - Participation forfaitaire annuelle

0h45-1h / semaine	260 €	}	+ 15 € d'adhésion à l'association + 22 € licence Fédérale
1h30 / semaine	315 €		
2h / semaine	370 €		
2h30 / semaine	425 €		
3h ou +/- semaine	480 €		

A partir du 3^{ème} enfant : - 50 % sur la participation forfaitaire annuelle du troisième enfant

En cas d'arrêt justifié (cas de force majeure), ou d'inscription en cours de trimestre (quelle qu'en soit la date) tout trimestre entamé est dû.

LE PRELEVEMENT BANCAIRE = FACILE, SIMPLE, SECURE
Remplir le formulaire et nous le remettre accompagné d'un RIB

Consultez votre Mairie, Conseil Général 40 ou les Services Sociaux pour toute aide au financement de l'activité.

Informations Utiles

LES COURS

- Avoir une tenue confortable et adaptée à l'activité (leggin, jogging...), éviter les shorts au-dessus du genou,
- Des rythmiques (chaussons de gymnastique),
- Cheveux attachés pour les enfants ayant les cheveux longs,
- Eviter tout bijou, montre, boucle d'oreille, portable, objets de valeur,
- Une petite bouteille d'eau.

PLANNINGS

Rentrée de l'Ecole de Cirque

Lundi 9 Septembre 2019

Fin des cours

Samedi 28 Juin 2020

Pas de cours pendant les vacances scolaires ⇒ **PLACE AUX STAGES !!!!**
(cf : calendrier éducation nationale Zone A - www.education.gouv.fr)

Pas de cours les jours fériés.

ESSAIS

Les élèves qui le désirent, pourront réaliser un ou plusieurs cours d'essais avant de procéder à l'inscription définitive 2019/2020.

Nous vous offrons la possibilité de vous inscrire sur des cours ayant lieu entre le Lundi 17 Juin 2019 et le Vendredi 28 Juin 2019.

L'élève sera intégré sur des cours correspondants à son âge.

Il pourra découvrir l'environnement, le matériel ainsi que les intervenants.

L'inscription se fera par téléphone au 05.58.41.88.46. ou par mail secretariat.galapriani@gmail.com

Les tarifs sont les suivants :

- 15 € d'adhésion (Valable jusqu'au 31/08/2019) – Une par famille
- Une séance d'une heure : 8 €
- Une séance d'une heure et demi : 12 €

Le règlement s'effectuera au bureau avant le début de la première séance.

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

L'école de cirque «Alex Galapriani », gérée par une association éponyme, a pour objet l'organisation de la pratique des activités et des cours de cirque qu'elle propose à ses adhérents. Complémentairement aux statuts, le présent règlement en définit les modalités pratiques et financières.

Article 1 : Conditions d'adhésion à l'association

L'**adhésion** est obligatoire pour pouvoir participer aux activités de l'association. Elle doit être souscrite à l'inscription et renouvelée tous les ans (une adhésion par famille). Le montant de l'adhésion est fixé, chaque année, par l'Assemblée Générale de l'association.

Article 2 : Conditions d'Inscription aux activités

1/ Les inscriptions sont ouvertes dès début juin. La priorité est donnée aux « anciens ». Les nouveaux inscrits sont pris en compte après remise du dossier complet et seront ensuite intégrés en fonction des places disponibles.

2/ L'inscription n'est définitive qu'après validation du dossier complet et **dépôt des règlements correspondants** (chèques ou engagement de prélèvements)

Tout élève inscrit s'engage pour l'année
Les responsables des élèves s'engagent à régler le montant de la participation forfaitaire annuelle liée aux activités

Article 3 : Le paiement des participations

Outre **la cotisation statutaire** l'adhérent participe au fonctionnement de l'activité qu'il fréquente (lui et les membres de sa famille). Le montant de cette participation, fixée par le Conseil d'Administration **est forfaitaire et indivisible**, mais payable soit en une fois, soit par fractionnement trimestriel. Dans ce cas deux possibilités :

- dépôt de trois chèques
- Prélèvement bancaire trimestriel (octobre, janvier, avril).

Le non-paiement de la participation a pour effet l'annulation de l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt volontaire.

Article 4 : La licence fédérale

La licence fédérale délivrée par la Fédération Française des Ecoles de Cirque est obligatoire. Elle peut être exigée, pour certaines activités ponctuelles (nuit du jeune cirque aquitain par exemple.) Elle est valable un an (année calendaire), et payable à l'inscription.

Article 5 : Les assurances

Les pratiquants licenciés à la FFEC ou non, bénéficient d'une assurance souscrite auprès de la MAIF comportant les garanties : « *Responsabilité civile, défense, indemnisation des dommages corporels, dommage aux biens personnels des participants, recours protection juridique, assistance* ».

Article 6 : Fonctionnement et obligations

L'école de cirque ne pourra être tenue responsable en cas d'accident survenu à un enfant :

- en dehors des salles prévues pour les activités
- en dehors des créneaux horaires prévus
- ou en cas d'absence de l'intervenant.

1/ Les enfants inscrits sont accompagnés par les parents et accueillis à l'entrée de la salle de cours cinq minutes avant le début de la séance. **Les parents doivent s'assurer de la présence des intervenants avant de laisser leur enfant.**

2/ A la fin des séances, ils sont repris en charge par leurs parents ou accompagnants à la sortie du cours. Les parents doivent récupérer les enfants à l'heure prévue

L'autorisation de repartir seul(e) doit être signifiée par les parents sur la fiche d'inscription.

3/ Les salles de cours sont réservées à l'enseignement des Arts du Cirque.

Les parents et accompagnants n'y sont pas admis pendant les séances.

4/ La participation régulière aux séances est un élément déterminant :

- de la progression de l'enfant et de son épanouissement
- de la bonne assimilation du programme prévu
- de la cohésion du groupe et du plaisir partagé.

5/ Les absences doivent être motivées. L'école doit en être informée dans les meilleurs délais

Trois absences successives sans justification peuvent donner lieu à l'exclusion des cours.

6/ L'activité cirque demande une tenue vestimentaire adaptée. **Des vêtements de sport confortables et des chaussures souples (style rythmiques) suffisent.**

Il est conseillé de marquer cette tenue au nom de l'enfant.

Des vestiaires sont à disposition des élèves qui doivent les utiliser pour se changer et pour entreposer leurs affaires.

7/ Les locaux sont mis à la disposition des adhérents par les municipalités, il est indispensable d'en prendre le plus grand soin.

Article 7 : Spectacles et animations

L'Ecole de cirque participe aux événements et festivités de la vie locale. Les pratiquants concernés sont invités par l'équipe d'encadrement, à prendre part aux démonstrations, parades, spectacles et à leur préparation.

La troupe artistique « les enfants d'Alex » est composée d'un nombre restreint, mais évolutif de pratiquants qui présentent des spectacles et animations spécifiques L'admission dans la troupe artistique implique l'assiduité à la préparation volontaire et à la production de spectacles ponctuels, suivant les besoins.

L'aide des parents est la bienvenue lors de ces manifestations.

Article 8 : Vie de l'école – Informations

1/ Une lettre d'infos paraît régulièrement pour donner les principales informations concernant la vie de l'école.

Elle est transmise aux parents, par mail.

2/ Aux tableaux d'affichage situés dans le hall d'entrée sont affichés :

- Les tarifs en vigueur (adhésion – licence – cours)
- Le règlement intérieur
- Le calendrier des cours
- Les informations ponctuelles et notes diverses
- Quelques informations culturelles locales

***Il est donc demandé à chacun de les consulter
régulièrement***